

Avis d'expiration de l'admissibilité à l'âge de quatre (4) ans

DATE :

NOM ET ADRESSE DU CLIENT

NOM ET ADRESSE DU REPRÉSENTANT

OBJET : AVIS D'EXPIRATION DE L'ADMISSIBILITÉ À L'ÂGE DE QUATRE (4) ANS

Votre enfant est actuellement client de la Developmental Disabilities Administration (DDA). L'admissibilité de votre enfant auprès de la DDA expire à son quatrième anniversaire. Pour que votre enfant demeure admissible à la DDA, vous devez faire une nouvelle demande avant son quatrième anniversaire. L'admissibilité de votre enfant doit être réévaluée selon une des conditions suivantes : déficience intellectuelle, infirmité motrice cérébrale, épilepsie, autisme, autre affection neurologique ou autre état semblable à la déficience intellectuelle.

Vous trouverez ci-joint le tableau des documents requis vous indiquant la documentation nécessaire pour procéder à cette réévaluation.

Comment puis-je présenter une nouvelle demande?

Communiquez avec le personnel d'admission et d'admissibilité de la DDA au moins 90 jours avant le quatrième anniversaire de votre enfant pour demander un dossier de nouvelle demande. Cela peut se faire par écrit ou en appelant le numéro de téléphone indiqué ci-dessous. Un dossier de demande vous sera envoyé par la poste. Vous pouvez également obtenir les documents de demande en ligne en vous rendant à l'adresse suivante <https://www.dshs.wa.gov/dda/consumers-and-families/eligibility>.

Que se passe-t-il si je ne présente pas une nouvelle demande?

Si vous ne demandez pas un dossier de nouvelle demande ou si vous ne renvoyez pas la demande au moins 60 jours avant l'anniversaire de votre enfant, l'admissibilité à la DDA expirera à son quatrième anniversaire. Si votre enfant reçoit un service payé par la DDA, ce service prendra fin à son quatrième anniversaire.

L'expiration de l'admissibilité à la DDA n'affectera pas la participation aux programmes d'éducation de l'enfance en difficulté ni l'admissibilité au programme SSI. Elle n'affectera pas non plus les autres services du DSHS que vous pouvez recevoir, tels que Medicaid, TANF ou les coupons alimentaires.

Veillez répondre dès que possible, au moins 90 jours avant le quatrième anniversaire de votre enfant. Si vous ne nous contactez pas, nous supposons que vous ne souhaitez plus que votre enfant continue d'être admissible à la DDA. Sans la documentation appropriée d'un état admissible avant l'âge de quatre (4) ans, l'admissibilité à la DDA de votre enfant et ses services de la DDA expirent à son quatrième (4^e) anniversaire.

Si vous avez des questions ou pour demander un dossier, veuillez contacter

NOM

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

ADRESSE COURRIEL

Une copie des règlements de l'État régissant l'admissibilité est disponible sur demande ou en ligne à l'adresse suivante <https://www.dshs.wa.gov/dda/consumers-and-families/eligibility>.

cc : Client file (Dossier client)

Tableau de la documentation requise

| ÉTAT DE HANDICAP | ÂGE | DIAGNOSTIC | DIAGNOSTICIEN | AUTRES DOSSIERS |
|---|---------------|--|---|--|
| Retard de développement | 4 à 9 ans | Retard de développement | Professionnel qualifié pour l'administration d'analyses ou évaluations du développement | De quatre (4) à neuf (9) ans - trois retards ou plus de 1,5 écart-type sous la moyenne ou 25 % de l'âge chronologique selon une évaluation en date des 12 derniers mois. |
| Déficience intellectuelle | 4 ans et plus | Déficience intellectuelle | Psychologue agréé, psychologue scolaire certifié de l'État de Washington ou autre psychologue scolaire certifié par la National Assoc. of School Psychologists | Rapport psychologique complet comprenant un QI pour l'échelle complète de plus de deux écarts-types sous la moyenne et un résultat au test d'aptitudes adaptatives de plus de deux écarts-types sous la moyenne obtenus au cours des 36 derniers mois. |
| Infirmité motrice cérébrale | 4 ans et plus | Infirmité motrice cérébrale Tétraplégie Hémiplégie Diplégie | Médecin agréé | Apparition avant l'âge de trois (3) ans et renseignements à l'appui du besoin d'aide physique directe quotidienne dans deux ou plusieurs domaines (toilette, bain, alimentation, habillement, mobilité ou communication). |
| Épilepsie | 4 ans et plus | Épilepsie ou trouble convulsif | Neurologue certifié par le conseil | Diagnostic fondé sur les antécédents médicaux et des tests neurologiques, confirmation par un médecin ou un neurologue de crises non maîtrisées et continues ou récurrentes, et test d'aptitudes adaptatives montrant des limites importantes du fonctionnement adaptatif, de plus de deux écarts-types en dessous de la moyenne. |
| Autisme (selon DSM-IV-TR) | 4 ans et plus | Autisme ou trouble autistique selon 299.00 de DSM-IV-TR | Psychologue agréé, médecin agréé ou infirmière ou infirmier praticien autorisé avancé associé à un centre pour l'autisme, un centre de développement ou un centre d'excellence, ou neurologue, psychiatre ou pédiatre du développement et du comportement certifié par le conseil | Évaluation complète selon DSM-IV-TR répondant à tous les critères diagnostiques, preuve d'un retard ou d'une fonction anormale avant trois (3) ans dans les aptitudes sociales, linguistiques, de communication ou de jeu symbolique ou imaginaire, et test des aptitudes adaptatives montrant des limites importantes dans le fonctionnement adaptatif avec plus de deux écarts-types en dessous de la moyenne. |
| Trouble du spectre autistique (selon DSM-5) | 4 ans et plus | Trouble du spectre autistique 299.00 selon le DSM-5, y compris les degrés de gravité 2 ou 3 dans les deux colonnes | Psychologue agréé, médecin agréé ou infirmière ou infirmier praticien autorisé avancé associé à un centre pour l'autisme, un centre de développement ou un centre d'excellence, ou neurologue, psychiatre ou pédiatre du développement et du comportement certifié par le conseil | Évaluation complète selon DSM-V répondant à tous les critères diagnostiques, preuve d'un retard ou d'un fonctionnement anormal avant l'âge de trois (3) ans avec un degré de gravité de deux ou trois dans chaque colonne de l'échelle du degré de gravité, test des aptitudes adaptatives montrant des limites importantes du fonctionnement adaptatif de plus de deux écarts-types et FSIQ d'un écart type ou plus sous la moyenne - ou - satisfaisant tous les critères du trouble autistique 299.00 selon DSM-IV |
| Autre affection neurologique ou autre semblable à une déficience intellectuelle | 4 ans et plus | Trouble neurologique ou chromosomique connu pour causer des déficiences intellectuelles et adaptatives | Médecin agréé | QI pour l'échelle complète de plus de 1,5 écart-type sous la moyenne et un résultat au test d'aptitudes adaptatives montrant des limites importantes au fonctionnement adaptatif de plus de deux écarts-types sous la moyenne obtenus au cours des 36 derniers mois. |

Remarque : Ce formulaire est uniquement à titre de guide général et la DDA peut exiger des renseignements ou des évaluations supplémentaires. Cette documentation constitue la première étape dans la détermination de l'admissibilité. L'admissibilité à la DDA est déterminée en vertu du chapitre 388-823 du WAC.